

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL****OBJET : Commune de Carry-le-Rouet - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2016/2019 - Tranche 2018**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Carry-le-Rouet pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017, qui sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat, conformément à l'annexe 1.

Les opérations envisagées pour la tranche 2018 de ce contrat sont les suivantes :

▪ **CONSTRUCTION D'UN GYMNASÉ POLYVALENT QUARTIER DE LA LOGE**

Le gymnase actuel, construit il y a une trentaine d'années, ne répond plus aux normes de sécurité et d'accessibilité. L'absence d'isolation thermique et un système de chauffage inadapté en font une structure énergivore aux coûts de fonctionnement exorbitants.

Par ailleurs, la configuration actuelle du bâtiment ne permet pas le développement de certaines pratiques sportives comme le hand-ball ou le basket.

C'est pourquoi la commune souhaite investir dans la construction d'un bâtiment durable, privilégiant les matériaux novateurs. La halle sportive comprendra un terrain multisports, une tribune de 150 places, des vestiaires et espaces sanitaires, une infirmerie, un local de stockage. L'ensemble du bâtiment sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le projet sera également conçu pour une utilisation polyvalente lors de manifestations culturelles.

Le montant du projet, prévu de 2018 à 2019 est estimé à 3.565.000 €HT dont 1.580.000 €HT au titre de la tranche 2018.

Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 200.000 € de la Région.

La subvention départementale pourrait être fixée à 2.139.000 € dont 948.000 € pour la tranche 2018.

▪ **MODERNISATION DE L'HÔTEL DE VILLE ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE ANNEXE**

L'Hôtel de Ville situé boulevard des Moulins, tout comme la mairie annexe située boulevard Philippe Jourde, sont des bâtiments vétustes qui ne répondent pas aux normes d'accessibilité. La commune envisage de moderniser ses services administratifs afin de les rendre plus fonctionnels et ouverts aux nouvelles technologies d'information et de communication.

Pour l'Hôtel de ville, les travaux prévoient la démolition des cloisons intérieures afin de redistribuer les espaces, la mise en place de faux plafonds, de cloisons vitrées ou opaques, le remplacement des menuiseries intérieures et des revêtements de sol, la mise en peinture des espaces rénovés.

Pour la mairie annexe, seule ouverte au public, un guichet unique accessible aux personnes à mobilité réduite sera créé.

Le montant des travaux à réaliser est estimé à 300.000 €HT au titre de la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune autre aide financière, la subvention départementale pourrait être fixée à 180.000 € pour la tranche 2018.

▪ **MISE EN ACCESSIBILITE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Les locaux actuels du CCAS sont vétustes, exigus et inaccessibles aux personnes handicapées. La commune a donc décidé de déplacer son CCAS au théâtre de verdure du Jas Vieux qui accueille déjà le foyer-restaurant, la bibliothèque municipale et l'école de musique.

Le projet consiste d'une part, à réaménager un ancien logement, propriété de la commune, situé en rez-de-chaussée et d'autre part, à le prolonger d'une extension de 45 m². Ces nouveaux locaux seront directement accessibles aux personnes handicapées à partir de la voie publique et présenteront une surface globale de 105 m².

Le montant des travaux à réaliser est estimé à 250.000 €HT au titre de la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune autre aide financière, la subvention départementale pourrait être fixée à 150.000 € pour la tranche 2018.

▪ **EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL**

Le cimetière actuel a atteint sa capacité d'accueil maximale et nécessite donc une extension. Celle-ci est envisagée dans le prolongement Est du cimetière existant, sur un terrain municipal (parcelle AR042 au PLU).

Le projet prévoit :

- les études préalables (hydrogéologique et topographique) ;
- les travaux d'aménagements qui permettront la mise en place de 45 caveaux ;
- l'élargissement du chemin d'accès et la réalisation d'une aire de retournement ;
- la mise en végétation de l'extension.

Le montant des travaux est estimé à 200.000 €HT au titre de la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 120.000 € pour la tranche 2018.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2018 de ce contrat 2016/2019 s'élève à 2.330.000 €HT. La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 1.398.000 € pour la tranche 2018, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental en application de la délibération n° 101 du 9 septembre 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL